

Objectifs des partis politiques en Wallonie

A propos des élections communales

par André PHILIPPART,

Secrétaire Général de l'Institut.

★

Le sujet proposé au départ par le coordonnateur des travaux sur les élections communales s'intitulait « La mainmise des états-majors nationaux des partis politiques sur les élections communales en Wallonie ».

L'hypothèse d'analyse était par trop orientée. La *mainmise*, au sens propre du concept, n'indiquait-elle pas a priori que la fusion des communes avait été conçue à partir d'une stratégie politique subtile visant à terme à se substituer au principe de l'autonomie communale. Ou bien n'apparaissait-elle pas comme un effet inéluctable d'une cause mal contrôlée.

Car, qui dit mainmise pense à une confiscation, une saisie de l'autorité, à une domination excessive d'un pouvoir sur un pouvoir qui lui est subalterne et qui jouissait auparavant de droits propres. Penser mainmise c'est également imaginer que le pouvoir central est homogène, cohérent, déterminé à agir selon des plans généralement acceptés.

A coup sûr, la propagande du Parti Socialiste Belge, du Parti Social Chrétien, du Parti de la Liberté et du Progrès et du Rassemblement Wallon s'est faite, d'une manière générale, plus systématique que par le passé, englobant les données purement locales et régionales dans des considérations nationales telles que la préfiguration des alliances nationales, la question communautaire ou l'organisation économique des régions.

Certes, c'est le pouvoir central qui conçût la fusion des communes, sur un projet du gouvernement, mais par un vote au Parlement. Et, si parmi les nombreux arguments invoqués pour réduire le nombre d'entités administratives locales se trouvait celui d'une plus grande efficacité de gestion, l'ensemble des justifications données a été approuvé par les parlementaires dont un nombre imposant se trouvent être aussi des conseillers communaux de tous les partis politiques.

Certaines formations politiques n'ont pas hésité à affirmer soit comme le Parti Socialiste Belge qu'il s'agissait rien moins qu'une mani-

pulation politique visant à contrecarrer l'autorité socialiste dans certaines provinces ou dans certaines localités. Par exemple, dans la province du Hainaut, où les socialistes étaient majoritaires de longue date, la fusion des communes (qui réduisait leur nombre de 435 à 69) était ressentie comme une atteinte grave au pouvoir conquis.

D'autres partis politiques, à l'instar du Rassemblement Wallon, ont voulu faire apparaître les élections communales comme une forme de plébiscite à la politique gouvernementale qu'ils soutenaient.

Cela dit, il n'y a là que des phénomènes connus de l'enjeu politique dans une société politique pluraliste ; dans laquelle, par ailleurs, la mainmise prendrait plutôt des formes technocratiques que politiques.

Les élections communales ont toujours eu, quoi qu'on en dise, une portée politique, même si la dimension des problèmes évoqués lors des campagnes électorales était limitée à la qualité des personnes, de leur gestion, de leur fidélité à certains principes, à une certaine doctrine.

L'enseignement communal, la gestion des cimetières, l'entretien d'une église ont eu naguère une grande portée politique lorsque s'affrontaient les idéologies catholique et libérale, et ont un impact politique sur la vie locale encore et toujours dans la mesure où l'autorité locale — le conseil communal — est majoritaire. Les facteurs idéologiques sous-jacents conditionnent la gestion quotidienne. Par exemple, l'enseignement de la religion est généralisé dans telles écoles communales, au point même que dans certaines communes, et non des moindres, la morale laïque est enseignée par un prêtre. Par exemple aussi, la lutte vive pour obtenir la présidence de la Commission d'Assistance Publique (dénommée maintenant Centre Public d'Aide Sociale) dont le contrôle permet un certain type de gestion en service social, en soins médicaux, en aide aux déshérités.

Depuis longtemps aussi, les élus locaux le sont par référence à une ou plusieurs tendances politiques qui constituent le substrat politique local.

Il peut arriver, naturellement, que ce substrat ne soit pas en concordance avec la ou les tendances nationales. Il n'est pas possible, cependant, d'en nier le caractère politique.

Si, d'ailleurs, les socialistes récriminaient contre la fusion des communes, en Wallonie notamment, c'est parce qu'elle risquait à leurs yeux de modifier la composante politique locale.

La notion de « mainmise » doit donc, semble-t-il être rejetée.

Celle « d'Etat-major » aussi qui pourrait donner l'impression que l'organisation des listes électorales, des campagnes électorales et des coalitions à venir aurait été agencée par chaque organe directeur de parti pour être répercutée en cascade jusqu'à la base des militants locaux.

Au surplus qu'est-ce qu'un état-major de parti : l'ensemble des collaborateurs du président, l'ensemble des dirigeants les plus importants mais jusqu'à quel niveau, la bureaucratie du parti, le lieu même du centre du pouvoir ?

Dans l'hypothèse où réellement des « états-majors » eussent maîtrisé tous les aspects électoraux, la position des partis à l'égard des coalitions pour la formation des collèges communaux (bourgmestre et échevins) aurait été arrêtée au préalable d'une manière homogène selon une stratégie raisonnée. Par exemple, dans ce cas le Parti Socialiste aurait dû annoncer qu'il ferait alliance avec l'un ou l'autre parti politique, et, ce, dans une perspective de participation au pouvoir central. Or, il s'est allié, au gré des circonstances locales, au Parti de la Liberté et du Progrès, au Parti Social Chrétien, au Rassemblement Wallon, au Front Démocratique des Francophones Bruxellois, à des communistes pour constituer les coalitions communales.

Ces « mariages de raison » se sont d'ailleurs conclus, encore souvent dans les communes rurales, sous des étiquettes politiques dites « d'Intérêts communaux », de « Rassemblement des Progressistes », « d'Union des Progressistes », de « Renouveau », de « Cartel », de « Groupe d'Entente », ou plus simplement de listes portant le nom de la personnalité placée en tête de liste.

S'il est vrai que dans l'ensemble des 262 communes de la région wallonne, 445 listes électorales étaient présentées sous le sigle national (PSB, PSC, PLP, RW, PCB), 541 listes de regroupement étaient soumises au scrutin (soit 55 % de l'ensemble des listes).

Dans certains arrondissements la plupart des listes étaient, en outre, des amalgames de personnes et de tendances .

Le tableau ci-après éclaire quelque peu la signification première du lien existant entre les états-majors des partis et la base militante quand il s'agit d'élections communales :

Provinces	Nombre de communes	Nombres de listes électorales		
		Totalité	Listes nationales	Autres
Hainaut	69	282	179	103
Liège	84	316	152	164
Luxembourg	44	151	34	117
Namur	38	134	43	91
Brabant				
(arrondissement de Nivelles)	27	103	37	66
Totaux	262	986	445	541

En l'occurrence, il était bien difficile pour les organes directeurs des partis politiques de tracer des plates-formes électorales, de lancer des mots d'ordre, d'imaginer un vaste plan de conquête du pouvoir communal.

Le thème d'analyse tel qu'il était proposé à l'origine reposait sur une conception très centralisatrice de la société belge et sur des variables politiques nationales :

- pouvoir contre opposition ;
- Bruxelles contre régions ;
- Centre contre périphérie ;
- communauté contre communauté.

Ces variables politiques nationales n'ont pas été absentes dans les choix de l'électeur, ni dans ses motivations. En voulant faire de Bruxelles l'enjeu majeur des élections communales et, ce à des fins futures de réorganisation politique de la Belgique, certains hommes politiques, certains journalistes, certains analystes ont sans doute provoqué chez certains électeurs des comportements plus nationaux que locaux, mais seulement dans l'arrondissement de Bruxelles et, peut-être, aussi dans des zones sensibles.

La notion d'objectif.

C'est la raison de notre préférence pour la notion d'objectif. En politique, qu'il s'agisse des options nationales ou du niveau local, le but à atteindre, la stratégie ou la tactique opérationnelle, le résultat recherché de l'action est identique, à savoir : se maintenir au pouvoir ou le conquérir.

L'objectif est l'essence du politique.

Les élections communales constituent un moyen, parmi bien d'autres, qui concourt à cet objectif, mais dans les limites qui lui sont propres.

Vouloir modifier ces limites en leur donnant un contenu qui les dépasse revient à déformer la réalité et, partant, à transgresser les règles de l'analyse politique.

Les objectifs.

Le maintien au pouvoir ou la conquête d'une mairie nécessite des choix portant sur les hommes à élire, sur les bases du programme à soumettre à l'électeur et aux critiques des opposants, sur les techniques de propagande.

Les alliances pré-électorales entre notables locaux pour composer des listes de regroupement ont pris le pas très nettement sur le choix de programme et des techniques de propagande, sauf lorsque des personnalités nationales se sont engagées comme leader d'une liste portant le numéro et le sigle nationaux.

Les objectifs ont donc été de trois ordres :

- la mise en place d'équipes de notables ayant au départ la confiance d'une majorité présumée d'électeurs ;
- la valorisation de programmes, réalisés par les majorités sortantes, à réaliser par l'opposition en cas de victoire ;
- la conquête de la position stratégique de bourgmestre d'une entité communale élargie dans la perspective du rôle accru à jouer par les communes dans la Belgique régionalisée. De grandes communes telles que Liège, Charleroi, Namur, Tournai par exemple constitueront, certes, à cet égard des bastions politiques si la régionalisation donne à la Wallonie des compétences législatives et un pouvoir exécutif.

Ces objectifs portaient, comme bien l'on pense, sur la gestion des affaires communales, notamment la réorganisation des communes fusionnées, l'habitat, les travaux publics, les finances communales, la vie sociale et culturelle, les personnes âgées, les marginaux, le chômage, les sports, les loisirs, l'enseignement.

Hors de leur contexte local, ces objectifs nécessairement limités à l'entité communale ne pouvaient pas susciter grand intérêt pour l'observateur extérieur, à moins que ce dernier ne transpose à l'analyse ses propres valeurs et un jugement par trop général. Les commentaires de presse, le lendemain des élections, titraient :

- le FDF l'emporte à Bruxelles,
- avance du CVP en Flandre,
- progression socialiste en Wallonie.

comme si des élections législatives pour la composition du Parlement venaient d'avoir lieu.

Les socialistes ont obtenu la majorité absolue à Charleroi (15 communes et 236.763 habitants) : 49,11 % des voix, 27 sièges sur 53. Mais il n'y avait pas fondamentalement de changement dans l'électorat, car la fusion des communes avait simplement concentré dans une nouvelle entité des communes où l'électorat socialiste prédominait. Par ailleurs, le résultat

avait été consolidé grâce à la direction de la liste socialiste par un ancien ministre, Lucien Harmegnies, forte personnalité dont la renommée rejailissait sur l'ensemble.

La victoire socialiste à Namur a été considérée comme une victoire personnelle de l'ancien ministre Louis Namèche, tant par ses adversaires que par ses colistiers, et comme l'effet de la fusion d'entités socialistes dans un ensemble social chrétien et libéral moins peuplé (Namur : 32.000 habitants, nouvelle commune : plus de 100.000 habitants — 25 communes fusionnées).

La défaite de l'ancien ministre socialiste Pierre Falize à Braine-le-Château, lequel perd sa majorité et son mandat de bourgmestre, n'est pas considérée comme l'effet d'une stratégie appropriée de l'adversaire mais comme l'effet d'un certain refus local : « Néanmoins, à l'analyse, les motivations de ce retournement de situation apparaissent assez clairement. Elles mettent moins en cause les réalisations d'une gestion dont la population brainoise ne conteste pas le dynamisme qu'un esprit de parti procédant exagérément de l'establishment socialiste. Ce qui a pu donner l'impression à certains Brainois que leur commune prenait plus les allures d'un bastion du bureau même du parti que d'une commune gérée par une majorité socialiste. Parallèlement on peut penser que la réaction brainoise s'est faite contre une politique de prestige où les habitants ont vu le risque de l'échange d'un village authentique contre une « cité-pilote » (1). »

Trois cas d'espèce différents pris dans trois provinces pour un même parti démontrent donc à suffisance l'influence prépondérante d'éléments locaux, a fortiori l'influence des objectifs considérés comme essentiels non pas au niveau national ni par un état-major, mais au niveau local et par les équipes directement concernées.

L'analyse présentée par le professeur Breny (2) quelques jours avant les élections était d'ailleurs excessive dans l'appréciation du phénomène : « En 1976, le caractère *local* des élections communales sera affaibli considérablement. Ce qu'il y avait de spécifique dans ce type d'élections, c'était justement cette proximité des candidats par rapport à leurs électeurs. Or, entre la fusion et les élections, quelques mois seulement se sont écoulés, au cours desquels rien n'a changé. Une grande partie des électeurs sera sans informations, sans contacts avec une majorité de candidats... »

et plus loin :

(1) Voir *Spécial*, 13 octobre 1976, p. 35.

(2) Analyse commandée par *Spécial* à l'équipe multidisciplinaire de l'Université de Liège dirigée par le professeur Breny. In *Spécial*, 6 octobre 1976, pp. 25-29.

« Dans bien des petites communes l'on connaissait des listes d'intérêts communaux, et même des listes qui n'avaient d'autre intitulé que le nom du candidat tête de liste. L'un des effets des fusions de communes sera vraisemblablement la disparition d'une partie non négligeable de ces listes locales. Les partis vont aller à la bataille à visage découvert. »

Cette présentation du phénomène préjugait des faits. Elle était fondée sur l'hypothèse politique du changement, que la propagande politique faisait passer pour inéluctable et irréversible.

Les petites listes n'ont pas disparu en Wallonie et le caractère local des élections communales a été conforté.

Il s'avère donc ardu de dresser l'inventaire des objectifs des partis politiques ; car ce qui y sera dit, sera peut-être trop général, pas suffisamment adapté aux situations locales.

Le lecteur en excusera volontiers l'excès ou la carence.

Le Parti Socialiste Belge.

Le PSB dispose en Wallonie du plus grand nombre d'électeurs et de mandataires (3) aux élections législatives. Il est fortement implanté dans les zones urbaines industrielles, relativement faible en zone rurale. Il est dans l'opposition au niveau national, quasi seul pour la Wallonie, avec à ses côtés le parti communiste. Sa stratégie nationale pour la réorganisation politique de la Belgique est fondée sur l'existence constitutionnelle des trois régions : Wallonie, Flandre, Bruxelles.

Majoritaire en Wallonie (au nombre de parlementaires), souhaitant faire attribuer à cette région des pouvoirs étendus dans un Etat à trois niveaux — commune, région, Etat — par la suppression des provinces, le PSB ne pouvait qu'encourager la conquête du pouvoir des grandes entités locales, c'est-à-dire la base politique, économique et sociale de la future région politique wallonne. Ses principaux dirigeants sont donc entrés en lice et ont conquis les grandes communes de : *Liège*, ancien Ministre Edouard Close (241.194 habitants, coalition avec le RLL), *Charleroi*, ancien Ministre Lucien Harmegnies (inspirateur politique de la fusion des communes) (236.763 habitants, majorité absolue), *Namur*, ancien Ministre Louis Namèche (\pm 99.000 habitants, coalition avec le PSC), *Verviers* (59.000 habitants, coalition avec le PSC), *Ath*, sénateur Guy Spitaels (24.207 habitants, alliance avec le PSC), *Tournai* (69.820

(3) A savoir 613.277 électeurs (36,83 %) sur 1.665.377 votes valables ; et au Conseil culturel de la Communauté française le PSB dispose depuis 1974 de 61 mandats (députés + sénateurs) sur 172 mandats (soit 35,5 %).

habitants, alliance avec le PSC), *Mons*, ancien Ministre Abel Dubois (93.288 habitants, alliance avec le PSC), *La Louvière*, ancien Ministre Léon Hurez (78.484 habitants, majorité absolue), *Flémalle*, ancien Ministre et Président du PSB André Cools (29.211 habitants, majorité absolue), *Seraing*, député Guy Mathot (\pm 65.000 habitants, majorité absolue), *Herstal* (\pm 42.000 habitants, majorité absolue).

Les socialistes ont présenté des listes nationales dans 175 communes sur les 262 communes de la région de Wallonie.

Ils étaient présents en cartel dans les autres communes. Leur dispersion géographique était donc complète, avec cependant des concentrations très variables. La faiblesse du PSB se situe depuis des décennies en zone rurale. Il a obtenu 58 majorités absolues (Hainaut 24 ; Liège, 31 ; Luxembourg 1 ; Namur 2). Il fait partie de plus de la moitié des collèges communaux.

Le PSB s'est signalé par une série de programmes électoraux locaux orientés vers les problèmes économiques :

- définition de l'économie wallonne dans l'Etat national et dans l'Europe ;
- emploi et chômage ;
- organisation sociale du troisième âge ;
- investissements publics et contrôle des secteurs de production ;
- développement des logements sociaux à bon marché.

Tant par sa volonté d'occupation du pouvoir local que par la recherche d'un programme économique, le PSB a voulu, selon les propos même de son président A. Cools, se situer au niveau local et au niveau national dans la région : « Il faudra tenir compte de leur (les socialistes) importance sur le plan national et de l'intérêt à former des conseils communaux très cohérents. »

Le Parti Social Chrétien.

Le Parti Social Chrétien est moins concentré en zone industrielle mais plus influent en zone rurale.

Il participe au gouvernement. Sa stratégie nationale en matière de réformes institutionnelles pour la Belgique est quasi semblable à celle du PSB, hormis le problème de la province.

Son nombre de parlementaires (4) est nettement inférieur à celui des socialistes. Sa force d'influence cependant est très grande grâce à

(4) Le PSC dispose depuis 1974 au Conseil culturel de la communauté française de 40 mandats (soit 23,25 % des 172 députés et sénateurs) alors qu'il a obtenu 375.683 votes aux élections législatives de 1974 (soit 22,56 %).

un réseau dense et diversifié de notables locaux qui occupent souvent des mandats communaux et provinciaux, grâce aussi à une composition sociologique comprenant aussi bien les démocrates-chrétiens que les indépendants (commerçants, avocats, notaires, etc.). Il tire, par ailleurs, sa force locale des structures parallèles de l'Eglise catholique dont le rôle social reste développé. Treize siècles de prédominance ont imprégné les esprits et modelé les habitudes.

Les sociaux-chrétiens se sont trouvés présents eux aussi dans les 262 communes de Wallonie, sous l'étiquette nationale dans 106 communes et en cartel dans les autres. Ils ont emporté 18 majorités absolues (Hainaut 7, Liège 3, Luxembourg 7, Namur 1) et se retrouvent, tout comme les socialistes, dans plus de la moitié des collèges communaux, très souvent d'ailleurs avec les socialistes ou sous le couvert d'intérêts communaux et de listes personnelles.

Le nombre de majorités absolues ne serait pas éloigné de celui des socialistes si l'on tenait compte de certaines listes non spécifiquement PSC mais clairement chrétiennes.

Leurs programmes étaient fondés sur des objectifs plus sociaux que politiques, à la rigueur plus aussi qu'économiques.

L'accent y était mis sur le cadre de vie, la dimension humaine.

Le genre de slogan suivant n'était pas rare: « Le Parti Social Chrétien veut bâtir avec vous une commune au service de l'homme ; il vous présente son *plan de gestion*. »

Les objectifs consistaient en principes politiques axés sur la démocratie et la participation des citoyens aux options politiques.

C'est ainsi que les sociaux-chrétiens se sont présentés soit sous leur étiquette propre, soit sous des listes « renaissance », « renouveau », « vivre », « commune nouvelle », « bâtir », « union » qui sont intrinsèquement des objectifs.

Le Parti de la Liberté et du Progrès.

Le Parti de la Liberté et du Progrès (extension de l'ancien Parti Libéral à des notables chrétiens et, parfois, apolitiques) trouve sa clientèle aussi bien dans les zones urbaines que rurales, mais pour beaucoup parmi les groupes sociaux à revenus élevés et les indépendants.

Sa force politique depuis les élections législatives de 1974 est approximativement équivalente à un tiers des socialistes et à la moitié des sociaux-chrétiens (5).

(5) Le PLP a obtenu 250.646 suffrages (15,05 %) et détient 21 mandats (12,2 %) sur 172 députés et sénateurs au Conseil culturel de la Communauté française.

Il est au gouvernement. Il occupe aussi une position d'équilibre entre socialistes et sociaux-chrétiens en tant que représentant la troisième famille idéologique dominante, à savoir le libéralisme, sur l'ensemble de la Wallonie. Sa stratégie nationale pour la réforme de l'Etat est fort semblable à celle de ses deux concurrents idéologiques.

Le PLP se présentait sous son étiquette nationale dans 59 communes seulement sur les 262 (dont 24 en Hainaut, 20 en province de Liège, 5 pour la province de Namur, 7 dans l'arrondissement de Nivelles et 3 dans le Luxembourg).

Dans l'ensemble sa force électorale n'est pas suffisante pour soutenir des listes complètes. Il recherche des coalitions, soit avec des socialistes, soit avec des chrétiens, soit avec ces deux groupes de pensée.

Dans certaines zones rurales, du Luxembourg notamment, là où les sociaux-chrétiens constituent la force politique dominante, les vieux réflexes anticléricaux se manifestent encore. Libéraux et socialistes font alliance. Dans les zones urbaines, hormis l'étiquette nationale et quelques étiquettes locales proches comme le Rassemblement Libéral Liégeois, les Libéraux se sont associés à des sociaux-chrétiens par convergence d'intérêts économiques et/ou d'appartenance au même niveau social et de culture.

Il s'agit avant tout de notables locaux (médecins, notaires, commerçants, agriculteurs, industriels et cadres d'entreprise, professeurs et instituteurs) qui placent dans la politique locale les valeurs individualistes auxquelles ils se réfèrent en général.

Les objectifs sont limités à des points de gestion présentés sous l'angle de la tolérance, du bien public, du service rendu, du dévouement. S'y retrouvent ainsi la défense de la fiscalité communale la moins lourde possible, de la propreté publique, de l'enseignement communal, des indépendants.

Les questions d'urbanisme et de protection des conditions de vie reviennent aussi dans les tracts électoraux.

Le Rassemblement Wallon.

Dernier arrivé (6) dans le jeu politique local, constitué de nombreux transfuges libéraux, socialistes et sociaux-chrétiens en rupture de ban avec leur famille idéologique, le Rassemblement a joué avant tout sur le fait qu'il était au pouvoir au gouvernement dans le but de transformer l'Etat belge en Etat fédéral à trois Etats.

(6) Le RW a obtenu 308.064 voix aux Elections législatives de 1974 (soit 18,5 %) et dispose de 24 mandats au Conseil culturel.

Présent sous son étiquette nationale dans 40 communes (mais dans aucune commune du Luxembourg), il n'a pas hésité par ailleurs à troquer sa tunique là où une coalition née de dissidences apparaissait à ses dirigeants comme un moyen de conquête du pouvoir communal. Le cas le plus significatif fut peut-être celui de la nouvelle entité communale de Thuin où le président du RW, le député P.-H. Gendebien, s'allia à des socialistes, des libéraux et des chrétiens pour constituer avec ses amis « Rassemblement Wallon » la liste « Groupe Gestion-Action ».

Des listes « Commune Nouvelle », « Action Communale », « Union pour le Renouveau » par exemple, étaient dirigées par des édilités régionales du RW. L'analyse des résultats électoraux indique que ces listes ne remportèrent pas de nombreux mandats .

La structure sociale du Rassemblement Wallon est indéfinissable. L'absence d'idéologie est manifeste. Ce mouvement politique qui est une création hybride dont l'objectif majeur est l'opposition au pouvoir national considéré comme « flamand » n'a pas réussi à convaincre les électeurs du bien-fondé de son utilité à l'échelon local : deux communes sur les 262 sont à majorité absolue RW et ce dernier participera à une coalition dans quelque 10 communes. Sa représentation se limitera à un, deux, voire trois mandats de conseiller communal (7 à Liège et 10 à Charleroi) dans un tiers de communes.

Ses objectifs furent à la mesure de son absence de doctrine, conçus très souvent à partir des options d'un seul homme et aussi contre les autres candidats d'autres listes.

Inventaire Communiste.

Le Parti Communiste Belge a choisi deux voies pour participer aux élections communales, la voie directe sous la liste nationale, la voie marginale en cartel sous l'appellation « Union Démocratique et Progressiste ».

Sa représentation en Wallonie aux élections législatives de 1974 — 95.714 voix (5,75 %) et 4 mandataires au Conseil culturel — ne l'autorisait guère à espérer une large participation aux élections communales : un élu à Charleroi, quatre à Courcelles, quatre à Boussu, six à Mons et quelques élus dans d'autres communes du Hainaut.

Néanmoins l'influence du Parti Communiste se manifeste sous forme de pression sur les candidats socialistes et démocrates-chrétiens par des tracts et des affiches afin d'infléchir les choix des électeurs dans un sens conforme à la doctrine communiste.

Sa zone d'action reste limitée aux vieux sites industriels de l'Entre-Sambre et Meuse.

Les objectifs des candidats locaux étaient un mélange d'éléments doctrinaux inspirés de la position nationale du Parti Communiste Belge et de données sociales locales dominées par la lutte à mener en matière de reconversion industrielle, de chômage, d'emploi, de cadre de vie.

En guise de conclusions.

Dégager des lignes directrices pour les partis nationaux des élections communales a toujours été un exercice ardu, a fortiori à propos des dernières élections. La fusion des communes n'a pas amélioré la définition des objectifs électoraux. Elle aurait même eu pour effet d'accentuer la distance entre les candidats et les électeurs.

En effet, les tracts électoraux ont été dans l'ensemble conçus sur base des anciens mandataires regroupés par ancienne entité communale.

En quelque sorte un réflexe d'auto-défense d'un groupe connu qui essaie de sauvegarder son unité dans un ensemble qui l'englobe.

Cela s'est manifesté par une certaine prolifération de listes personnelles dans certains cantons des provinces de Liège, du Luxembourg, de Namur. Tel bourgmestre d'une commune fusionnée à d'autres s'est présenté sous son nom dans la nouvelle entité.

Le phénomène d'identité culturelle et d'appartenance à un village, à une bourgade a contraint les groupes politiques qui présentaient des listes électorales à composer des programmes peu précis sur les objectifs afin de plaire au plus grand nombre sans mécontenter les électeurs de l'une ou l'autre ancienne commune.

Par exemple, les objectifs en matière d'équipement sportif, de loisirs, d'aménagement des routes et des rues ne pouvaient pas être définis clairement, car où situer la salle des sports, que faire de l'organisation des loisirs, par quelle zone entamer l'entretien et l'amélioration des routes et des rues ?

Que dire aussi des finances communales lorsque plusieurs communes anciennes entrent dans la nouvelle entité avec un lourd passif ?

Des questions très complexes sur la réorganisation de l'enseignement ne pouvaient en outre être au centre des objectifs puisque la solution dépendra des lois et règles régissant la matière.

L'accueil des habitants, traumatisés a priori par la perspective d'aller dans un autre service communal lointain s'enquérir de documents qu'ils obtenaient « chez eux », a lui aussi fait l'objet de vagues promesses.

En somme, les objectifs en ont été réduits à des rapports de force entre tenants des trois doctrines fondamentales de la société belge, à des conflits entre personnes, à des choix en confiance, à des réflexes de traditions.

Si, parfois, il y a eu une certaine stratégie, c'est au niveau des fédérations d'arrondissement pour aplanir des différends entre protagonistes d'une même liste venant des diverses communes ou pour concerter les positions à défendre en cas d'alliance avec les élus d'une ou plusieurs autres listes.

Cela, comme nous l'avons signalé plus avant, constitue l'objectif car qu'importent les objectifs si le pouvoir n'est pas conquis.

Summary : Objectives of the political parties in Wallonie.

As the restructuration of municipalities (local power) could bring along new local political alliances, one would have thought about the possibility of a relevant modification of the political map of Wallonie (French speaking region of Belgium) after the « elections communales » of October 10th, 1976.

Some experts had even conceived that the reorganization of the local authority was a manoeuvre of the central government, made in order to neutralize a region in which the « Parti Socialiste Belge » had the majority (voices 36.8 % and 35.5 % of the deputies and senators mandates). Others thought that the national political strategy would prevail.

On the contrary, the results of the election have proved, that the « Parti Socialiste Belge » has kept its predominance in Wallonie (175 lists PSB in the 262 municipalities, 87 lists « en cartel » ; 58 got the majority of the votes and participation in the coalitions in more than half of the municipalities).

The other political parties (PSC, PLP, etc.) have kept their position.

The national strategy didn't appear neither in the program, nor in the constitution of the voting lists (445 lists for the national parties, 541 local lists).

The national political « variables » (alternatives) (government versus opposition ; Brussel v. the regions ; center v. periphery ; community v. community), haven't brought modifications to the local objectives for which the main reason remains either to keep the power or to make its conquest.

